CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA LOI DE 3 ANS

Discours de MM. Morin et Leygues

INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

"C'est un lourd sacrifice qui est demandé au pays, dit M. Barthou, mais ce sacrifice n'est pas au-dessus de sa volonté de vivre."

Jeudi, 26 juin 1913.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 10, sous la présidence de M. Lebrun, vice-président, en présence de dix députés. M. Thierry est au banc du gouvernement.

On adopte, après observations de MM. Reville, Mauger et Thierry, et par 559 voix contre 1, le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux voies ferrées d'intérêt local.

Elle a ensuite adopté le projet de loi tendant à proroger les pouvoirs des administrateurs des communes mixtes de l'Algérie en territoire civil, en ce qui concerne les infractions spéciales à l'indigénat.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

On a ensuite repris la discussion du projet de loi tendant à étendre la loi de 1898 sur les accidents du travail aux maladies professionnelles.

Longs discours de MM. Lefas et Peilleroux qui ont, l'un combattu dans certains de ses principes, l'autre approuvé le projet de loi, et non moins long discours de M. Chéron, ministre du travail, pour exposer l'économie du projet de loi que nous avons nous-mêmes expliqué dans de précédents articles.

La suite du débat est renvoyée à jeudi prochain.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Deschanel.

L'ELOGE DE M. AYNARD

M. Deschanel ayant fait connaître que les obsèques de M. Aynard auront lieu samedi matin, prononce l'éloge funèbre du défunt. Il s'associe aux paroles prononcées hier par le président, et par le rapporteur de l'enseignement.

Il rappelle la belle carrière politique de M. Aynard, tombé, peut-on dire, sur le champ de bataille. (*Applaudissements*).

Financier, politicien, philanthrope, M. Aynard était l'une des physionomies les plus originales du caractère français, un beau talent, un noble caractère, une fidélité immuable et de nobles convictions. (Applaudissements).

Il laisse à sa famille, au Parlement, au pays, un exemple qui ne périra pas. (Applaudissements unanimes).

La Chambre valide l'élection de M. Thiéry, à Commercy.

Elle adopte le projet de loi attribuant un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur en vue de récompenser les services rendus à l'aéronautique.

Le Service de Trois Ans

Et elle se remet à la loi militaire. M. J.-B. Morin a la parole sur le contre-projet Augagneur, dont il est un des signataires.

Discours de M. Morin

M. Morin. — J'estime la loi de deux ans très suffisante pour assurer notre couverture, d'autant plus que je ne crois pas à l'attaque brusquée. Le ministre de la guerre n'a apporté aucune preuve convaincante pour les trois ans. Qu'il vienne donc prouver qu'avec la loi de 1905 on ne peut assurer la défense du pays.

Notre opinion, dit-il, est qu'on le peut parfaitement avec une application à la lettre de la loi de deux ans. Cette opinion est aussi celle de nombreux officiers... (Exclamations ironiques au centre et à droite) ...de nombreux généraux.... (Bruit au centre et à droite.) Le prétexte de l'attaque brusquée n'est pas une raison suffisante. (Hilarité.)

D'ailleurs, n'avons-nous pas dans la Russie une alliée sérieuse, capable de nous prêter une aide efficace? Si la Russie ne peut le faire, alors cette alliance n'existe pas! La mission du gouvernement est de lui faire observer ce que nous sommes en droit d'attendre d'elle.

Discours de M. Leygues

Clôture! Clôture! crie-t-on au centre, mais M. Leygues est déjà à la tribune.

M. Leygues. — Les mêmes chiffres appliqués à des thèses différentes changent de valeur et prêtent à la confusion. Ceux qui ont été produits nous ont fait perdre de vue les vues générales du problème et les raisons sociales qui doivent entrer en ligne de compte. Notre adversaire éventuel est l'Allemagne; son développement économique, militaire et naval ne saurait être perdu de vue par nous. On dit que la loi de trois ans est une œuvre réactionnaire. Je ne crois pas que les partisans de la loi de deux ans fassent œuvre antipatriotique, mais je ne crois pas plus que les partisans de trois ans fassent œuvre réactionnaire. Est-ce que l'Angleterre fait œuvre réactionnaire quand elle construit deux cuirassés pour un ailleurs? (Applaudissements au centre et à droite.) Non, elle se met en garde. La France aussi doit se mettre en garde. (Applaudissements au centre et à droite.)

En octobre prochain, poursuit l'orateur, l'Allemagne aura 900.000 hommes. Si nous gardons le *statu quo* nous ne pouvons lui opposer que 470.000 hommes.

L'orateur examine ensuite la répartition des corps d'armée à la frontière française et à la frontière allemande. M. Leygues déclare que les troupes allemandes massées à proximité de notre frontière, sont pour nous un péril grave, et la nécessité de renforcer nos effectifs éclate à tous les yeux. Toute la Chambre applaudit, même les socialistes. Nous sommes donc d'accord sur le principe, dit M. Leygues.

M. Leygues. — La nécessité de renforcer nos effectifs éclate donc chaque jour davantage. C'est pour avoir refusé de suivre le maréchal Niel que nous avons perdu deux provinces. (Applaudissements au centre et à droite. Protestations à l'extrême-gauche. *Interruptions.*) Que nous avons perdu des milliers d'hommes et que nous avons chargé l'avenir d'un poids énorme. On se refuse à croire à l'impétuosité de l'attaque allemande. Qu'on se rappelle qu'en 1870, quatre semaines ont suffi pour écraser l'armée française. Qu'on ne vienne donc pas dire que l'attaque brusquée n'aura pas lieu.

Nous ne devons pas oublier les devoirs que nous a légués le passé. Si lourds qu'ils soient, nous ne devons pas oublier non plus ceux que nous commande notre situation en Europe. Il s'agit de la défense de notre honneur et du patrimoine national. Le pays ne se dérobera pas à ce devoir. (*Applaudissements au centre et à droite.*) Nous rechercherons, s'il le faut, une transaction, mais nous n'en accepterons aucune qui soit incompatible avec la sécurité du pays! Le général de Bernhardi a écrit qu'entre la France et l'Allemagne, ce serait la guerre au couteau et qu'il fallait que la France disparut de la carte d'Europe. Vous avez entendu. Trêve à nos dissentiments! (Applaudissements prolongés à droite et au centre et sur quelques bancs à gauche.)

Discours de M. Barthou

M. Barthou monte à la tribune (Vif mouvement d'attention).

POURQUOI LE GOUVERNEMENT SOUTIENT LE PROJET

M. Barthou. — Le Gouvernement ne saurait admettre qu'une modification de la loi de 1905 fut considérée comme un recul ou une concession faite aux adversaires de la République. D'ailleurs il s'est formé dès maintenant, une majorité en faveur de la prolongation du service. Qu'on ne fasse donc pas aux seuls partisans des trois ans un reproche auquel prétendraient vouloir échapper ceux qui sont partisans d'une simple rallonge. (Applaudissements.) Une loi de recrutement est soumise à des considérations d'ordre militaire et d'ordre extérieur. Au point de vue intérieur, nous ne devons pas oublier que notre natalité décroît chaque année. Au point de vue extérieur, nous ne pouvons ignorer les efforts faits par ceux qui furent, sont et restent nos adversaires. Il ne faut pas qu'aucune de nos frontières soit ouverte, c'est pourquoi le Gouvernement demande le vote du projet.

LES LÉGENDES

On a prétendu qu'il était la revanche de l'état-major hostile à la loi de 1905.

M. Vaillant. — C'est vrai!

M. Barthou. — Les légendes ont la vie dure, plus on tape dessus plus on les enfonce! La loi de 1905 n'a pas été, a-t-on dit, appliquée dans tout son esprit et sa lettre, mais doit-on en rendre responsable l'état major? N'y a-t-il pas, dans ce pays, un Parlement (Applaudissements prolongés au centre et à droite. Bruit à l'extrême-gauche.) ...chargé de surveiller l'application des lois? N'y a-t-il pas des gouvernements responsables? Et serait-ce que votre argument se retournerait contre des gouvernements que vous avez dirigés? (Nouveaux applaudissements. Bruit à l'extrême-gauche.) Est-ce qu'on peut imputer à l'état-major une mesure que vous avez adoptée, sans en calculer d'abord tous les inconvénients? N'avez-vous pas réduit les périodes des manœuvres?

M. Messimy. — C'est Malvy! (Applaudissements au centre et à droite.)

LA GENESE DE LA LOI DE TROIS ANS

M. Barthou. — Est-ce que le projet actuel est né par une sorte de génération spontanée? S'est-il imposé brusquement au Gouvernement? N'a-t-il pas été préparé peu à peu par les circonstances? Voyons d'où peu près. Des 1912 l'état-major proposa des modifications à la loi de 1905; il s'agit du service de trois ans pour la cavalerie et l'artillerie par le système des engagements avec prime. Ce projet est examiné au Conseil des directeurs présidé par M. Millerand. En janvier 1913, on examine des projets de même ordre. Et les 7 et 14 février, on examine des modifications en vue de faciliter les engagements. A la même époque, le Gouvernement reçoit des renseignements précis sur un projet de loi militaire préparé par un pays voisin. Le ministre de la guerre estime, dès lors, que les mesures prises récemment ne suffisent pas et qu'il faut apporter de plus sérieuses modifications à la loi de 1905. Le Gouvernement étudie alors le projet de loi de trente mois. Toutes les autres modalités de la prolongation du service sont passées en revue et discutées librement. Le Gouvernement, avant de prendre une décision, demande l'avis du Conseil supérieur. Le 30 mars, il est saisi d'une note de présentation. Tous les systèmes lui sont soumis, même celui de M. Jaurès qui, certes, représentait un travail considérable pour qu'il ne fut pas examiné, mais personne ne s'étonnera que nous l'ayons écarté. (Rires.) Le Conseil supérieur examina tous les systèmes proposés, ceux de MM. Pedoya, Hesse, Augagneur, Messimy, etc. Le Gouvernement ne se retranche pas derrière le Conseil supérieur, il prend sa responsabilité. Mais il aurait manqué à son devoir, s'il n'eut pas pris l'avis du Conseil supérieur. On a voulu prétendre que l'avis du Conseil n'avait pas été libre ni unanime.

A l'extrême-gauche: C'est vrai!

M. Barthou. — J'affirme que cet avis a été libre et unanime: non seulement le Conseil a examiné tous les systèmes...

M. Roblin. — En combien de temps!

M. Barthou. — ...Mais encore il a répondu à toutes les objections que lui présentait M. Briand contre les trois ans et il s'est prononcé à l'unanimité pour les trois ans. On a dit que le chef de l'état-major de l'armée n'était pas favorable aux trois ans, c'est une pure légende. J'ai sous les yeux une lettre où il déclare qu'il est hostile au service de trente mois et qu'il ne pourrait assumer la responsabilité de sa charge sans le service de trois ans. (Mouvement prolongé.)

LE VOYAGE DE M. POINCARÉ EN RUSSIE

Il est une autre légende: on m'a demandé si le service de trois ans n'avait pas été imposé à M. Poincaré par la Russie, lors de son voyage de l'an passé. J'ai répondu non. M. Poincaré est revenu complètement libre de son voyage. En Russie il n'a aliéné aucune des libertés de président du Conseil et de chef de la politique extérieure d'un pays.

L'ENTREVUE DE POTSDAM

M. Jaurès a demandé si le Gouvernement s'était préoccupé de l'entrevue de Potsdam et du retrait d'une partie des troupes russes stationnées sur la frontière occidentale de la Russie. Il est plus facile de poser ces questions que d'avoir la liberté d'y répondre. Le Gouvernement s'est préoccupé de l'entrevue de Potsdam et du retrait des troupes russes de las frontière allemande. J'affirme que cette dernière mesure n'est pas de nature à affaiblir le concours que la France peut attendre de la Russie. (Applaudissements.) Il n'y a en définitive aucune autre raison de la loi de trois ans que les récents efforts militaires de l'Allemagne.

QUELLE EST LA SITUATION DES DEUX PAYS

De 1882 à 1912 l'Allemagne a dépensé 5 milliards pour son matériel de guerre, la France 3 milliards. Dans les trente dernières années, la progression des charges militaires en Allemagne a été de 227 %, quand elle n'a été que de 70 % chez nous; et quand j'entends dire que nos mesures sont des mesures de provocation, il me suffit, pour répondre, faire état d'un article du *Berliner Tageblatt* qui affirmait tout le contraire, en accusant l'Allemagne de mesures provocatrices à notre égard.

Le Président du Conseil rappelle la progression si rapide de l'armée allemande en ces trois dernières années.

— En 1913, elle va s'accroître de 4.000 officiers et 117.000 hommes et elle comptera au total 870.000 hommes.

A l'extrême-gauche: Oui, mais la progression de la population!

M. Barthou. — Je renoncerais d'autant moins à produire ces chiffres que l'importance en est soulignée par les interruptions. (Applaudissements au centre et à droite.) De 1873 à 1910, l'armée allemande s'accroissait de 190.000 hommes et dans le courant des dernières années elle s'accroît de 190.000 hommes! C'est-à-dire qu'en deux ans elle fait le même effort qu'en trente-sept ans! (Applaudissements au centre et à droite.) Ces chiffres sont convaincants.

LE CONTRE-PROJET AUGAGNEUR

M. Augagneur, poursuit le président du Conseil, estime que la loi de deux ans suffit à nous donner une force équivalente à celle de l'armée allemande; le général Legrand a examiné les propositions de M. Augagneur. Il a dit celles qui étaient réalisables et celles qui ne l'étaient pas. Déjà M. Bertaux avait repoussé certaines de ces propositions. M. Messimy également a déclaré que l'application exacte de la loi de deux ans ne pouvait nous mettre en état en regard de l'Allemagne, ni au point de vue du nombre nécessaire si au point de vue de certaines autres dispositions, le projet Augagneur ne répond pas aux nécessités de l'heure. Mais le nombre ne suffit pas, il faut aussi la qualité. Le succès, a dit le ministre de la guerre allemand, en même temps que par le nombre, serait déterminé dans l'avenir, par la valeur guerrière des unités et par la surprise stratégique. Certes, les réserves seront des troupes de première force, mais elles ne peuvent pas être une armée de premier plan! (Protestations à l'extrême-gauche.) Les réserves auront leur utilité, mais elles risquent de venir trop tard sur les champs de bataille. (Interruptions à l'extrême-gauche. Bruit. Applaudissements au centre et à droite.)

UN INCIDENT

A l'extrême-gauche: Vous n'y entendez rien! (Exclamations et bruit.)

Au centre: Parlez!

M. Barthou. — Vous me dites: Parlez! Mais vous n'entendez pas les interruptions grossières qui me sont faites de l'autre côté. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

M. Bracke. — C'est une insolence!

M. Thalamas. — Quelles sont donc ces injures grossières!

M. Barthou. — J'estime que c'est une injure grossière que de me dire que je ne connais pas la question! (Exclamations et rires à l'extrême-gauche.)

Ces interruptions à mi-voix qui se propagent, rendant ma tâche très difficile, je crois quoique mon assiduité aux séances, avec mes interventions quotidiennes sans jamais prononcer une parole blessante à l'égard de mes collègues, j'ai droit, je ne dis pas à la tolérance mais au respect auquel a droit tout orateur. (Applaudissements au centre et à droite.)

Voix diverses à gauche: A demain!

M. Barthou. — Je vais abréger mes explications. Je dirai: le Gouvernement s'est efforcé de répondre à certaines légendes, il a marqué que l'initiative de ce projet avait été imposé par l'effort allemand. J'ai dit que l'écart entre nos forces et celles de l'Allemagne était alarmant pour nous. J'ai dit que le projet de M. Augagneur, comme celui de M. Messimy, ne répondait pas aux nécessités actuelles, qu'il nous fallait relever nos effectifs de paix, que le service de trois ans nous apparaissait comme le seul moyen efficace pour relever nos effectifs. J'ai dit que le nombre ne suffisait pas, que le ministre de la guerre allemand avait déclaré que la force d'une armée résidait dans sa valeur, sa cohésion.

UNE ARMÉE ACTIVE FORTE

Je ne méconnais pas la valeur des réserves. Je dis qu'à la constitution d'une armée active mise sur pied de guerre, il fallait répondre par une mesure analogue. Je dis qu'il faut opposer au choc de l'armée allemande une armée organisée de même façon. La guerre des Balkans a démontré la nécessité de renforcer cette armée active d'où peut dépendre le succès dès le premier jour. Le service de trois ans aura pour effet de donner aux réserves leur utilité véritable. Non seulement il nous donnera plus d'hommes, mais encore il versera dans la réserve un plus grand nombre d'hommes mieux instruits. (Applaudissements au centre et à droite.) Je ne rechercherai pas si l'Allemagne procédera ou non à l'attaque brusquée. On a produit ici des documents suffisants sur cette question. Le ministre de la guerre allemand a proclamé à la Commission des crédits du Reichstag, l'autre jour encore, la nécessité de l'offensive, insistant par là sur la nécessité de renforcer l'armée de premier plan. Le Gouvernement ne peut débattre ici les questions de mobilisation. C'est une question de confiance dans le Gouvernement et de confiance du Gouvernement dans son état-major. Il y a des reponses précises que je ne puis fournir, mais voici ce que je puis dire: ces questions ont été examinées, les mesures sont prises. J'ai le droit de dire qu'on a eu le tort de faire le procès de tel ou tel ministre de la guerre, qu'on a tort de faire intervenir des questions de parti dans des questions de défense nationale. (Applaudissements au centre et à droite. Bruit et protestations à l'extrême-gauche.) Les mesures qui devaient être prises l'ont été, mais à l'heure actuelle la situation est telle que sans la loi de trois ans on ne pourrait répondre efficacement aux efforts faits de l'autre côté. (Nouveaux applaudissements.) C'est une nécessité pour nous d'accroître les effectifs de nos unités. La mobilisation en sera hâtée. Il importe qu'elle se fasse dans des conditions de calme et de sang-froid.

De là encore, la nécessité d'avoir une armée active très forte. Pour la cavalerie et l'artillerie, la nécessité des trois ans n'est pas moindre; personne ne méconnaît le dommage que la loi de 1905 leur a causé.

LE GOUVERNEMENT A CAUSE GAGNÉE

Est-ce que le Gouvernement n'a pas cause gagnée? Est-ce que les contre-projets ne témoignent pas en faveur de l'effort à faire? Le Gouvernement ne considère pas la loi de trois ans comme un dogme intangible. La Chambre examinera le contre-projet Messimy. Le Gouvernement ne serait pas opposé à une transaction, mais il estime que les contre-projets prolongeant de six mois le service ne sont pas susceptibles d'assurer la défense nationale. J'ai le sentiment profond que le contre-projet de Messimy ne répondrait pas non plus à la situation. Je le démontrerai à son heure. (Applaudissements au centre et à droite.)

Sans entrer dans les détails, je dirai: Avec la loi de 1905 il y a un trou, une lacune entre les classes, mais elle se produit en hiver. Or, le contre-projet Messimy supprime cette lacune au moment de la plus forte puissance allemande. Si le Gouvernement combat aujourd'hui le projet Augagneur, il combattra également avec la même force, en engageant toute sa responsabilité, les projets qui comportent une prolongation insuffisante de la durée du service. C'est un lourd sacrifice qui est demandé au pays. Ce sacrifice n'est pas au-dessus de la volonté de vivre de ce pays. Les efforts du Gouvernement de la défense nationale ont sauvé l'honneur du pays, mais ils n'ont pas empêché la France d'être amputée de deux de ses provinces. (Applaudissements prolongés au centre et à droite.) Aussi, les hommes qui ont refusé à ce moment-là les crédits militaires, ont fait leur confession. Depuis, l'un d'eux, Jules Ferry, a écrit: « Quand on a vécu sous la servitude, on se console dans la recherche de l'absolu. Sous l'Empire nous rêvions de désarmement général et de création d'une garde universelle! Ces idées-là, nous les avons partagées, mais en est-il un seul qui n'ait pas été converti par les événements! Depuis, nous rendons à l'esprit militaire toute sa vertu et nous avons tourné le dos aux utopies décevantes et périlleuses. »

Voilà de belles paroles et qu'il nous faut méditer. Est-ce que les faits, aujourd'hui, ne parlent pas assez haut pour nous rappeler les leçons du passé? Non, il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de faire une politique de provocation. Non, il n'est pas dans les intentions du Parlement de faire une politique de réaction ou de nationalisme. (Exclamations à l'extrême-gauche.) Mais ne vous créerez-vous pas la pire situation devant le pays si, sous prétexte de ne pas faire de nationalisme, vous n'assurez pas la défense du pays. (Applaudissements prolongés au centre et à droite; exclamations à l'extrême-gauche.)

Je ne suis pas plus que vous nationaliste, j'en connais et condamne la doctrine, mais c'est à votre patriotisme que je fais appel. Ce n'est pas une politique d'aventures, d'agression belliqueuse que je vous propose! La politique en Europe se dessine en deux groupements qui se font équilibre et qui assurent la paix, mais cet équilibre de force n'est durable qu'à la condition que ceux qui composent ces groupements fassent tous les efforts nécessaires, pour assurer leur puissance. (Applaudissements.) Ainsi ne contondons pas la politique de précaution avec la politique d'agression; sans vouloir préparer une agression, un pays doit être prêt à les repousser toutes. (Applaudissements prolongés au centre et à droite.)

NOUS SOMMES UN PEUPLE PACIFIQUE

Qui pourrait le nier? Il suffit d'invoquer et Algésiras, et les incidents de 1909, et des déserteurs, et Agadir. Avons-nous dans ces moment-là, prononcé des paroles d'agression. Nous avons dit que nous étions fidèles à la paix, mais qu'il y a des humiliations que la France ne saurait souffrir. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.) Nous avons dit que nous nous confions à notre droit, mais pour soutenir son droit, il faut être fort. (Nouveaux applaudissements.) A ceux qui prétendront qu'en votant la loi de trois ans vous avez cédé à une politique de réaction et aux sommations du chauvinisme, vous répondrez que vous avez voulu dans un but de paix assurer la défense nationale qui se résume dans la dignité et l'honneur du pays.

Des applaudissements répétés accueillent le président du Conseil à sa descente de la tribune, de nombreuses mains se tendent vers lui. Le président du Conseil est chaleureusement félicité par les membres du Cabinet, à peu près tous présents, et par un grand nombre de ses amis.

La suite du débat est renvoyée à vendredi et la séance levée à 7 heures 15.

Une nouvelle salve d'applaudissements salue M. Barthou quand il qui quitte l'hémicycle.

Comité Flamand de France

Excursion archéologique à Warneton et Messines

Les excursions archéologiques que le Comité organise chaque année, pendant la saison d'été, sont de plus en plus appréciées et un certain nombre de dames les relèvent chaque fois de leur gracieuse présence.

L'excursion de jeudi à Warneton et Messines a présenté un intérêt tout aussi vif que celles des années précédentes. La réunion des membres, arrivés de directions différentes, s'est faite vers neuf heures, à la Grand'Place de Warneton. M. Louis Gesquière, premier échevin de Warneton, est venu rejoindre les membres et, avec son affabilité bien connue, a fourni d'excellentes explications sur les curiosités de Warneton.

L'église paroissiale, dédiée à Saint-Pierre, est une ancienne église abbatiale occupée primitivement par des chanoines séculiers qui, dans la première moitié du XIIe siècle, adoptèrent la règle de Saint-Augustin.

La chapelle de Saint-Gilles est une construction caractéristique en briques et pierres du XVe siècle. La façade principale, située rue d'Ypres, se terminant par un gable, présente une grande fenêtre à remplage sous laquelle s'ouvre un petit portail en pierre sculptée.

L'Hôtel de Ville est un pittoresque spécimen d'architecture flamande du XVIIe siècle, construction en briques avec pignons à redans, toiture surmontée d'un campanile.

C'est dans la salle échevinale qu'a eu lieu la réunion du Comité sous la présidence de M. le chanoine Looten, qui prononça une allocution de circonstance. M. l'échevin Gesquière fut invité à prendre place au bureau. M. le président, après avoir énuméré une série de documents sur Warneton existant aux Archives départementales du Nord, fait l'éloge des derniers membres défunts et fait la présentation de plusieurs nouveaux membres.

M. l'abbé Delépine, professeur à la Faculté libre des Sciences à Lille, fait une communication sur un travail du baron de Maere relatif à des trouvailles préhistoriques dans la région comprise entre Dixmude et Bruges, aux villages d'Aertrycke, Ichteghem et Zedelghem. L'absence de haches polies et la présence de nuclei, de rames, tranchoirs et de silex de petite taille, sont autant de traces de l'époque néolithique ancienne.

M. Théodore, que le Comité a vivement acclamé un instant auparavant pour sa nomination de conservateur en chef des Musées (Palais des Beaux-Arts) de Lille, fait une lecture sur des médailles bractéates inédites se rapportant à des dévotions locales. M. l'abbé Leman, maître de conférences à la Faculté de théologie de Lille, lit un travail de M. Peter, empêché, sur une fête civique à Bergues sous la convention. C'est un des nombreux documents que M. Peter est en train de réunir sur les fêtes militaires.

M. le chanoine Looten apporte une contribution à l'histoire des artistes de Warneton et signale l'existence d'un registre des biens de l'abbaye de cette ville mentionnant entr'autres l'existence du refuge de cette abbaye à Lille, rue Royale et d'autres immeubles à Lille.

M. l'échevin Gesquière, avant la clôture de cette séance, adresse au Comité quelques paroles très bien senties et exprime le vœu que cette réunion, soit le point de départ d'études sur l'histoire de Warneton.

***

Le tramway vicinal emporte les excursionnistes, au nombre d'une quarantaine, vers Messines, où ils ont visité l'antique abbaye. Après le repas, plein d'animation et de franche cordialité, on se rend à l'église abbatiale.

La visite de toute cette partie de l'ancienne abbaye fut faite sous la conduite de M. Thevelin, président de la commission administrative, qui fit ensuite pénétrer les membres du Comité dans la salle renfermant les précieuses archives de l'abbaye. Entr'autres documents précieux, on y conserve un curieux manuscrit du XIIe siècle avec de belles miniatures (sermons de Saint Augustin) et la superbe matrice originale en bronze du sceau des échevins de Messines, du XIIe siècle.

On termine cette intéressante visite en traversant les vastes jardins de l'Institution et l'on se sépare, enchanté d'avoir entendu évoquer les curieux souvenirs de cette puissante abbaye qui occupa, pendant sept siècles, une place importante dans l'histoire religieuse et politique du pays flamand.

LES GRÈVES

A LYS

A la filature de MM. Boutemy frères

Depuis longtemps, déjà, la grève des fileuses avait été déclarée dans cet établissement; mais, peu à peu, elle s'épuisa par des reprises individuelles et quotidiennes du travail. En sorte que le contingent des chômeuses avait, enfin, considérablement diminué. Jeudi matin, une délégation des ouvrières qui chômaient encore, est venu faire part aux patrons du désir de ces dernières de réintégrer les ateliers.

On annonce en conséquence, la reprise complète de la besogne pour lundi prochain.

A TOURCOING

A la filature de Mme veuve Eugène Loridant et fils, rue d'Hondschoote, treize bâcleurs, se sont mis en grève en demandant une augmentation de salaire de 25 centimes par jour. Les salaires actuels varient de 10 fr. 50 à 12 francs par semaine, suivant les métiers.

CHEZ LES MINEURS

Lens, 26 juin. — Aux puits numéros 2 et 5 des mines de Liévin, un certain nombre d'ou-

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

M. Poincaré en Angleterre

Au Concours hippique

Londres, 26 juin. — M. Poincaré, que la Reine avait fait asseoir à sa droite, dans la loge royale, a assisté aux épreuves définitives dites de la Coupe du roi Edouard VII. Cette coupe-challenge a été créée, il y a cinq ans, par le feu roi et doit être remise à la nation dont les officiers auront gagné trois fois l'épreuve internationale.

Cette épreuve a été gagnée en 1909 par la France; en 1910 par la Belgique; en 1911 par la France, et en 1912 par la Russie. Seule la France a en deux fois la victoire, et si elle l'avait remportée aujourd'hui, la Coupe passait chez nous. Le sort en a décidé autrement, et malgré leur grande valeur, nos cavaliers ont dû s'incliner devant celle de leurs camarades russes.

Les puissances de la Triple-Entente figurent en tête du palmarès. La France est, en effet, classée seconde, l'Angleterre troisième.

La France et la Russie sont donc maintenant *ex-aequo* pour la possession de la Coupe et elles pourront disputer la belle l'année prochaine.

Les trois officiers russes vainqueurs ont été vivement félicités par le roi et M. Poincaré, qui se sont retirés après cette épreuve.

Les résultats de la visite

Londres, 26 juin. — Comme on l'avait annoncé, Sir Edward Grey, assisté de Sir A. Nicolson, est venu, à cinq heures, conférer au Palais Saint-James avec M. Poincaré. MM. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et Cambon, ambassadeur de France, assistaient à l'entretien.

Une note officieuse dit que la conversation a porté sur des questions relatives à la Turquie et aux intérêts de la France et de l'Angleterre, dans ce pays. Aucun document n'a été publié, mais il ressort des conférences d'aujourd'hui, que les deux Gouvernements sont en complet accord.

D'autre part, M. Pichon interviewé par un représentant de l'« Agence Reuter », a fait les déclarations suivantes :

Les conversations que j'ai eues avec sir Edward Grey ont prouvé que les points de vue des deux chancelleries concernant les questions de politique générale, et toutes les questions relatives au maintien de la paix, sont en accord absolu et complet.

La visite du Président constitue ainsi un nouvel élément de pacification parmi les nations du monde.

Un lycée français à Londres

Une délégation de la colonie française de Londres, reçue par M. Pichon, a exposé, au ministre, que la création d'un Lycée français, à Londres, où demeurent 25.000 de nos compatriotes, serait d'une grande utilité au point de vue patriotique, puisqu'elle aurait pour but de conserver leur nationalité aux jeunes Français résidant en Angleterre.

M. Pichon s'est déclaré en principe favorable à l'étude de la question. Il a engagé le Comité provisoire à présenter un rapport détaillé à M. le Président du Conseil, ministre de l'Instruction publique.

Le grand-duc Michel

A 6 heures 45, M. Poincaré a reçu le grand-duc Michel de Russie, avec lequel il a eu un court entretien.

Banquet au Foreign Office

Londres, 26 juin. — M. Poincaré est arrivé à 7 h. 40 au Foreign Office, où un banquet est offert, ce soir, en son honneur, par sir Edward Grey. La salle où a lieu le banquet est une grande pièce située au premier étage. Un service en or massif, valant environ 1.250.000 francs, étincelle sur la table.

Sir Edward Grey a le Président à sa droite, et à sa gauche le prince de Galles. A droite de M. Poincaré se trouvent le prince Louis de Battenberg et lord Crewe. M. Cambon occupe le siège à côté du prince de Galles.

Le premier ministre est assis en face de sir Edward Grey avec, à sa droite, le duc de Connaught et M. Mollard, et à sa gauche, M. Pichon et lord Lansdowne.

Le bal au Palais de Buckingham

A dix heures, le Président de la République s'est rendu au Palais de Buckingham pour le bal de gala. Y assistaient, outre les membres de la famille royale et le corps diplomatique, trois mille invités.

Le Président de la République ne prit pas part aux danses, mais il se joignit au cortège royal et s'intéressa vivement au brillant spectacle qui se déroulait sous ses yeux. Le bal commença par le quadrille d'honneur. Vingt-deux couples y participaient.

Le roi, en uniforme de horse guards, avait pour partenaire la princesse héritière de Suède; le duc de Connaught dansait avec la reine.

Vers minuit, le cortège se forma pour aller dans la salle du souper. Les danses reprirent après le souper pour durer jusqu'aux premières heures du jour. Le Président de la République se retira peu après minuit, après avoir fait ses adieux officiels au roi, à la reine, et aux autres membres de la famille royale.

LES INCIDENTS MILITAIRES

LA MANIFESTATION DE LEROUVILLE

Châlons-sur-Marne, 26 juin. — Aujourd'hui ont comparu devant le Conseil de guerre du 6e corps, les soldats Clément et Lévêque, du 154e de ligne, de Lérouville, inculpés d'avoir pris part à une manifestation contre la loi de trois ans. Clément qui, dans la cour de la caserne, après la manifestation contre la loi de trois ans, refusa de remonter à la chambrée, malgré l'ordre de son capitaine, a été condamné à un an de prison. Son camarade Lévêque, qui avait provoqué la manifestation, a été condamné à deux ans de la même peine.

Au Conseil Supérieur du Travail

LES NOUVEAUX ÉLUS

Paris, 26 juin. — Le dépouillement des bulletins et le recensement des votes, émis du 2 au 16 juin courant, par les membres des Chambres de Commerce et des Chambres consultatives des Arts et Manufactures, pour le renouvellement intégral de la représentation de ces Compagnies au Conseil supérieur du travail, ont été effectués au ministère du travail.

Sont élus : MM. Darcy, Pellier, Mience, Blanchet, Jossier, Guérin, Touron, Isaac Simon, Mortier, Borderel, Pradon, Roger Despagnat, Heurteau, D'Allest, Oberthur, Honoré Armand.

M. THIERRY A LA SORBONNE

Paris, 26 juin. — M. Joseph Thierry, ministre des Travaux publics, a présidé ce soir, à la Sorbonne, l'assemblée générale de l'Association internationale de perfectionnement scientifique et médical.

Au cours de cette cérémonie, a eu lieu la distribution solennelle des récompenses de l'Association. Parmi les médailles d'honneur qui ont été décernées, signalons celle du Bien Social, à Sa Majesté la reine Elisabeth de Belgique.

LES VICTIMES DE L'AVIATION

UN AVIATEUR-PILOTE TUÉ À CHALONS

Châlons-sur-Marne, 26 juin. — Ce soir, vers sept heures, l'aviateur Foulquier, âgé de 21 ans, ancien sapeur-aviateur à l'aérodrome de Reims, libéré depuis quelques jours et engagé comme pilote civil au camp de Châlons, s'est tué dans les circonstances suivantes :

Il pilotait un monoplan, et s'était élevé à environ 70 mètres, lorsque, tout à coup, on vit l'appareil piquer du nez, et venir s'écraser sur le sol. On dégagea l'aviateur des débris de l'appareil, et l'on constata qu'il était grièvement blessé. En effet, il expirait un quart d'heure après sans avoir repris connaissance.

On croit que c'est à la suite d'une fausse manœuvre que l'accident s'est produit. Cet aviateur qui, d'habitude, pilotait des biplans, faisait sa première sortie en monoplan.

MORT D'UN SÉNATEUR

Rouen, 26 juin. — M. Waddington, sénateur de la Seine-Inférieure, conseiller général, est mort, ce soir, à 8 heures, dans sa propriété de Saint-Léger de Bourg-Denis.

Il était né à Rouen, le 22 mai 1838. Il fut élu aux élections législatives de 1870, par 11.521 voix contre 5192 obtenues par le candidat conservateur.

M. Waddington fut conseiller général pendant 22 ans, député 15 ans, sénateur 22 ans; il représenta, au Parlement, le département de la Seine-Inférieur, pendant 37 ans.

LES ITALIENS EN TRIPOLITAINE

NOUVELLE RENCONTRE SANGLANTE

Benghazi, 23 juin. — La colonne, commandée par le général Bonolis, assaillie par quelques coups de fusil, a dispersé les Arabes auxquels elle a infligé des pertes sérieuses. Les Italiens ont eu un homme tué et deux blessés.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, jeudi, 26 juin 1913.

2 h. soir, 17° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
5 h. soir, 16° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
9 h. soir, 13° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

Vendredi, 27 juin 1913.

Minuit, 12° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
2 h. mat., 11° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

OBSERVATOIRE MUNICIPAL DE PARIS

(Tour Saint-Jacques)

Une averse assez forte est tombée hier de 17 h. 30 à 17 h. 30. Ce matin, le ciel est couvert et le vent souffle de nord à nord-nord-ouest avec une vitesse voisine de 5 mètres par seconde, atteignant 6 m. 4 à 9 h. 35. La température s'est légèrement relevée à 9 heures; la hausse sur la veille est de 1°7 et les minima d'aujourd'hui sont généralement compris entre 9° et 11°. La pression barométrique, en hausse depuis hier à 13 heures, accuse actuellement 703 mm 8.

Nouvelles Régionales

UN PENSIONNAIRE DE L'HOSPICE GÉNÉRAL DE DOUAI MEURT DANS SON BAIN. — Un jeune homme des environs de Marchiennes, Henri Martin, 24 ans, né à Saint-Amand, hospitalisé à la suite de crises épileptiques, prenant un bain mercredi soir, à l'Hospice général à Douai. On le retrouva mort dans sa baignoire une demi-heure après son entrée au bain. On ne sait encore s'il a succombé à une crise plus violente que les autres ou si atteint d'une crise, alors qu'il se trouvait dans la baignoire, il s'y est noyé.

LE BREVET ÉLEMENTAIRE A LILLE. — La lettre S tirée au sort, a désigné l'ordre dans lequel ont eu lieu les examens oraux des candidats. Sont reçus définitivement :

Sacré, Sergeant, Smeers, Tamintaux, Tancré, Tainciaux, Thiery, Théodelet, Timmermans, Triat, Vaganay, Vaillant Marthe, Vanbeckelaere, Vanghuchten, Vasseur, Vast, Vencommerbeck, Verbelle, Vuillemot, Wastreins, Weff, Woestelandt, Wotrain, Abry, Alely, Allemand